

limites de votre province, sans rien prendre dans le ressort du parlement de Dijon, afin de n'être pas obligé d'y tenir un officiai, qui est la chose du monde la plus embarrassante. Quand M. de Besançon ne voudroit rien relâcher de plus que ce qu'on lui a d'abord demandé, n'y auroit-il pas, dans une étendue de dix ou douze lieues, de quoi occuper un évêque vigilant? Les paroisses dans vos cantons sont situées dans des chemins difficiles et sont d'une très-grande étendue. Aussi cent paroisses dans un pareil pays seroient plus difficiles à parcourir que trois cents dans un autre. »

Malgré son peu d'ambition, M. Bouhier, sur les instances des religieux de Saint-Claude, consentit à écrire à M. de Besançon pour lui demander la cession de quelques paroisses du bailliage d'Orgelet; mais il en reçut un refus. Cette circonstance ne l'affecta guère, si on en juge par ce qu'il écrivait le 1^{er} janvier 1739 à M. de Raincourl : « Je suis bien content qu'on nous resserre dans les limites du Comté; que si on veut absolument que nous prenions encore des paroisses dans le haut Bugey et dans la partie de la Bresse qui nous confine, il faudra bien s'y prêter; mais moins on en prendra et mieux ce sera. »

Une pareille manière de voir n'était pas du goût des religieux de Saint-Claude, qu'un esprit de corps portait à désirer le plus grand diocèse possible, et qui, non contents de faire entrer dans le leur la terre de Saint-Claude proprement dite, auraient voulu pouvoir y joindre toutes les paroisses dont ils étaient patrons. Pour stimuler leur futur évêque, ils lui écrivirent que les terres qu'ils demandaient faisaient partie de la terre de Saint-Claude. À quoi ce dernier répondit le 1^{er} février : « A l'égard de M. de Besançon, je croyois qu'il avoit relâché toutes les paroisses qui dépendent de la terre de Saint-Claude, comme il l'avoit offert. S'il en a oublié quelques-unes dans l'acte qu'il en a donné, j'en suis très-